

95

II^{ème} cycle de l'Examen périodique universel

XVII^{ème} session du Groupe de travail

Déclaration de la République du Niger sur le Rapport national de la Chine,
Genève le 22 octobre 2013

Monsieur le Président,

Le Niger souhaite la bienvenue à la Délégation chinoise

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à la délégation chinoise conduite par SEM, que je félicite pour la qualité de sa présentation du Rapport national, à ce 2^{ème} cycle de l'EPU.

Wu Hailong envoyé spécial du MAE

Le Niger se félicite des efforts entrepris par les autorités chinoises pour protéger et promouvoir les droits de l'homme à travers les réformes qui ont abouti au renforcement du cadre juridique et institutionnel.

Il faut à cet égard relever la priorité accordée à la promotion des droits des peuples à de meilleures conditions d'existence, en considérant que le développement et le progrès économique sont des leviers indispensables pour la réalisation de progrès substantiels dans le domaine des droits de l'homme.

C'est donc pour conjuguer les progrès économiques avec la réalisation des droits de l'homme, que la Chine s'est également engagée dans d'importantes réformes qui ont contribué à élargir de manière de façon continue, l'espace de liberté de ses citoyens, et entrepris de réels efforts pour l'élimination de certaines mesures, dispositions ou pratiques néfastes qui peuvent constituer des freins dans la réalisation de certains droits.

Ma délégation encourage la Chine à poursuivre ses efforts, comme il en découle de l'exécution du Plan national d'action pour les droits de l'homme, au titre de la période 2010-2012, et exhorte ce pays à poursuivre cette action, en vue de marquer de nouveaux progrès, dans le cadre de la mise en œuvre du plan 2012-2015.

Ma délégation (qui félicite une fois de plus la délégation Chinoise,) fait les recommandations suivantes :

- continuer à améliorer les conditions de vie en zone rurale, par la réalisation d'infrastructures sociales, et en garantissant de meilleurs services aux populations ;
- continuer à améliorer le système judiciaire, de sorte qu'il reflète la volonté exprimée à travers la réforme de 2012, pour assurer davantage la protection des droits de l'homme.

Je vous remercie

23 avenue de France 1202 – GE (Suisse) - Tél : (+4122) 979 2450 - Fax : (+4122) 979 24 51
e-mail : missionduniger1@gmail.com – Site web : www.ambassade-niger-geneve.net